



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-46323>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **25-46323**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-44977

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Saint-André-les-Vergers

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100322300016

Ville : SAINT ANDRE LES VERGERS

Code postal : 10120

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Achat de fournitures scolaires pédagogiques et ludiques-.

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : La présente consultation concerne l'achat de fournitures scolaires, pédagogiques et ludiques à destination : - des écoles maternelles et élémentaires ; - du centre de loisirs ; - de la ludothèque ; - du pôle Scolaire Jeunesse ; - du multi-accueil collectif et familial ; - de l'école municipale des arts et loisirs. Les caractéristiques techniques du matériel attendu est décrit au BPU et à l'article 7 du CCP. Le présent contrat est constitutif d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande traité à prix unitaires. Le titulaire sera consulté à chaque survenance d'un besoin, par le biais de l'émission de bons de commande, conformément aux dispositions des articles R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique sous réserves des dispositions ci-dessous. En application de l'article R2162-4-2° du Code de la Commande Publique, les prestations de cet accord-cadre sont conclues avec un montant maximum annuel fixé à 40 000€ HT. Conformément aux dispositions de l'article L2113-11 du Code de la Commande Publique, le présent contrat n'est pas alloti. Pour cause, compte tenu de l'estimation de chaque prestation et des différents sites à desservir, il apparaît que la dévolution en lots séparés risquerait de rendre financièrement plus coûteuse et techniquement plus contraignante l'exécution des prestations. Le contrat est conclu pour une durée d'

un an à compter de la date d'accusé réception par le titulaire de la notification. L'accord-cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une durée d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.-.

Section 4 - Informations rectificatives

- Modification de la date limite de remise des plis au lundi 19 mai 2025 à 17:00:00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/04/2025